

Liste des candidats

1 - Claude MARCHAND, attaché, AE
 2 - Sylvie AEBISCHER, attachée, DGRH
 3 - Louis ERB, ingénieur d'études, CNESCO
 4 - Cécilia KEBAILI, ingénieure d'études, DREI
 5 - Clarisse GODARD, secrétaire administrative, BDC
 6 - Michelle ELARDJA-PROUZEAU, agrégée, DNE
 7 - Viviane DEMAY, ingénieure d'études, DEPP
 8 - Yves ESCUDIER, agent technique, SAAM
 9 - Isabelle KORTIAN, attachée, DGRH
 10 - Mohamed SIDIBE, attaché, DGRI

11 - Elsa ROS, attachée, DGRH
 12 - Danièle CASSET-HENRY, secrétaire administrative, DAF
 13 - Christophe JAGGERS, ingénieur d'études, DGESCO
 14 - Joël ITIER, informaticien contractuel, SAAM
 15 - Véronique LOUIS-JOSEPH, adjointe admin, DREIC
 16 - Nicolas GUILLEMIN, ingénieur d'études, SAAM
 17 - Claire FRIESE, adjointe administrative, DGRH
 18 - Mme Claudine COMA, secrétaire administrative, DGESIP
 19 - Jean-Michel DUPONT, PLP DGESCO
 20 - Hélène PEYTAVI, attachée, DNE

Du 29 nov au 6 décembre

Élections professionnelles, on vote 3 ou 4 fois

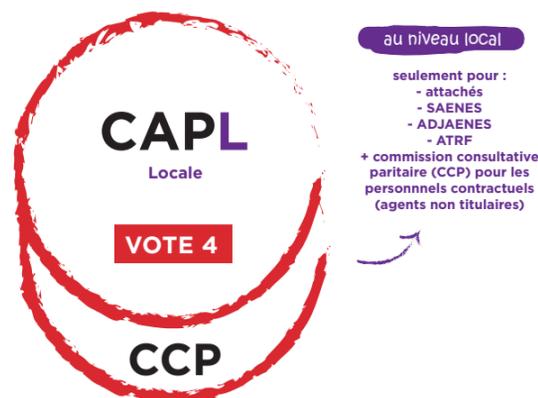
Questions collectives

COMITÉS TECHNIQUES



Questions individuelles

CAP (COMMISSION ADMINISTRATIVES PARITAIRES)



CGT Educ'action administration centrale

Nous contacter : cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr
 Secrétaire général : Claude Marchand (5 14 83)
 Nos infos en ligne : www.cgteducationac.fr

CGT Educ'action Centrale
 @CgtEducAC

Élections professionnelles
 Fonction publique d'État

JE VOTE
CGT
 6 DÉCEMBRE
 2018

la
cgt
 ADMINISTRATION
 CENTRALE
 ÉDUCATION - RECHERCHE
 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

TOUTOURS À VOS CÔTÉS !

FONCTION
 PUBLIQUE
 UTILITÉ
 PUBLIQUE

Agir sur nos conditions de travail ! Effectifs, réorganisations, temps de travail

Du 29 novembre au 6 décembre, nous votons pour élire nos représentant-es au Comité technique et commissions paritaires de l'administration centrale. **En 2014, vous aviez placé la CGT Administration Centrale en tête du scrutin.** Quand vous êtes en difficulté, vous vous tournez vers nous. Au niveau national, c'est la CGT qui porte haut et fort vos revendications. **En 2018, la CGT est le seul syndicat à présenter des listes complètes en CAP locales, avec des candidat-es pour tous les grades, dans tous les corps pour les CAP locales. Pour vous représenter, choisissez la CGT !**

1 HORAIRES, TEMPS DE TRAVAIL : IL EST TEMPS D'INNOVER !

**A BAS
 LES CADENCES
 INFERNALES,
 DROIT À LA
 DÉCONNEXION**



Arrêt des serveurs sur plages fixes pour rendre la déconnexion effective

Pour la CGT, la question du temps de travail et de son organisation est centrale. L'administration centrale a été pionnière en matière de télétravail : dès la mise en place de l'expérimentation, près de 10 % des agent-es se sont emparés du dispositif. C'est le signe d'un vrai besoin de réduire les temps de trajet et **d'expérimenter de nouvelles modalités d'organisation du travail** qui permettent de **mieux concilier vie personnelle et professionnelle...**

La question des horaires : un levier pour repenser le travail

Pour la CGT, la question des horaires est **un révélateur des dysfonctionnements de notre administration :**

- Surcharge de travail
- « Culte du présentisme » par le travail tardif

Repenser les horaires est l'occasion de repenser la répartition du travail au sein des services, et de recruter de nouveaux collègues pour absorber les surcharges.

Des avancées rapides sont possibles :

- Charte des temps encadrant les horaires des réunions de façon contraignante.
- Droit effectif à la déconnexion par arrêt des serveurs mail sur plage horaire fixe
- Décompte des heures supplémentaires et récupération
- Jours de congés ARTT considérés comme des jours de congés ordinaires

Innovons ! Nous pouvons aller + loin :

La CGT a de nombreuses propositions pour une administration progressiste, soucieuse du bien-être professionnel et personnel des agent-es

- La prise en compte du temps de trajet dans le temps de travail
- L'extension des dérogations aux horaires pour jeunes enfants à toutes les personnes à charge (ascendant-es, conjoint-es...) et congés exceptionnels en cas d'ascendants, de conjoints malades ou en fin de vie
- L'expérimentation de la semaine de 4 jours à la centrale, déjà testée dans d'autres organismes
- La semaine de 32h : la réduction du temps de travail doit s'accompagner de créations de postes correspondant au temps dégagé

**SOYONS
 RÉALISTE,
 TRAVAILLONS**

32H

2

DÉMÉNAGEMENTS : DE L'ESPACE PAS DES BOÎTES DE SARDINES



6m² par agent ?
Nous refusons le projet sardines !

La politique du resserrement

10m² minimum pour une personne seule, 11 m² par agent-e dès que les bureaux sont collectifs, c'est la surface dont doit disposer un-e agent-e pour travailler dans de bonnes conditions d'après l'institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Or ce n'est pas la politique mis en place par le SAAM sous la supervision de France Domaine (devenue DIE). **Actuellement, un seul mot d'ordre ressort : la densification !** Ce projet entrainera une moyenne de 6 à 7 m² de bureau par agent-e ! Le ministère doit-il céder à la pression de France Domaine (DIE) et resserrer sans fin les agent-es en les entassant 4 par pièce ? **La réponse est non !**

Déménagement : encore et encore... et encore.

Sans qu'on s'en aperçoive toute l'administration centrale est en train de déménager. Le SAAM applique un vaste projet de « rationalisation des implantations » de l'administration centrale du MEN et MESRI. En effet, depuis plusieurs années, les déménagements s'enchaînent... En 4 ans, il y a eu plus de 1 900 déplacements d'agent-es :

- **2017** : 477 agent-es (144 MEN et 333 MESRI)
- **2016** : 632 agent-es (242 MEN et 390 MESRI)
- **2015** : 446 agent-es (101 MEN et 345 MESRI)
- **2014** : 372 agent-es (274 MEN et 98 MESRI)

Cette valse sans fin des déménagements désorganise les services et dégradent nos conditions de travail.



La traque aux bureaux individuels, ça suffit !

Ce jeu des chaises musicales a assez duré. La CGT revendique :

- **10 m² effectifs de bureau par agent-e**
- **Création de salles de réunions pour répondre aux besoins de collectifs de travail**
- **Association réelle des collègues aux aménagements des locaux**
- **Etude d'impact préalable sur les conséquences des déménagements, notamment en termes de conditions de travail**
- **Communication des éléments techniques, avant tout projet, aux représentant-es du CT et CHSCT**
- **Innover dans les locaux collectifs et les espaces de travail (salle de convivialité, salle de sieste etc.)**

L'exemple du SIES : 3 ans de galère et 3 déménagements

Rappel des saisons précédentes :

A Descartes, le bâtiment Langevin où était logé le SIES est actuellement en travaux jusqu'en 2020. Fin 2017, après de multiples rebondissements, un point d'atterrissage temporaire a été trouvé dans la précipitation à la Tour Gamma (Gare de Lyon).

Synopsis de la nouvelle saison :

Le propriétaire a annoncé vouloir arrêter le bail début 2019. Le SAAM doit maintenant trouver des bureaux à louer. Cette situation (encore) précaire devrait durer uniquement 18 mois, le SIES devant rejoindre le site Descartes en 2020. En septembre, la CGT a organisé une AG avec les personnel-les pour échanger toutes et tous ensemble et connaître les attentes des collègues.

3

RÉORGANISATIONS : DE LA STABILITÉ DANS NOTRE TRAVAIL !

La réorganisation permanente on n'en peut plus !

76 % des déménagements se font au motif des réorganisations. Sans opposition de principe, la CGT constate que **les réorganisations non-stop perturbent le fonctionnement quotidien des services**

Ces dernières années une majorité des collègues a subi des réorganisations importantes : création de la DNE, multiples réorganisations de la DREIC, MERIES devenu DAEI, SREN, redécoupage du SAAM, reconfiguration du Secrétariat général, mise en place du service facturier à la DAF, création de la DEPP C, DAJ, etc. Ces derniers mois, les projets s'enchaînent : DGESCO, ESEN, fusion des inspections IGEN/IGAENR, intégration Jeunesse et Sports, suppression du CNESCO... Ça suffit ! Nos missions de service public s'exercent sur le temps long, nous avons besoin de stabilité pour les mener à bien.

Ces réorganisations s'enchaînent, toujours sans concertation. Les agent-es font l'activité de ce ministère et doivent être au cœur du processus de décision. **La CGT revendique :**

- **Moratoire sur les réorganisations**
- **Arrêt de l'externalisation des missions de services publics**
- **Codécision des agents dans les changements d'organigramme**

4

RÉCRÉER ENFIN DE L'EMPLOI PUBLIC !

Une perte de 1 000 emplois en 20 ans !

Externalisations, déconcentrations, transferts de compétences aux collectivités, les raisons de cette baisse d'effectifs sont multiples mais répondent à un objectif commun : réduire la part d'emplois publics. **Cela se traduit dans les services par une surcharge de travail liée aux sous-effectifs.**

Evolution du nombre d'emplois à l'administration centrale

1998	4 310
2017	3 341

73 suppressions emplois en 2019 à la centrale : des annonces inacceptables !

Les suppressions d'effectifs continuent alors que nos collègues sont débordé-es.. Quels services seront touchés en 2019 ? L'administration ne nous a fourni aucune réponse... **A l'inverse, il faut des recrutements à hauteur des besoins.**

Nos revendications :

- **Créations de postes pérennes pour remplir nos missions d'intérêt général**
- **Consultation des agent-e-s dans les services pour connaître les vrais besoins**
- **Augmentation des postes ouverts aux concours**

Contractuel-le-s : entre précarité et chantage à l'emploi

Etre contractuel-le dans la fonction publique c'est plus de précarité. Contrairement au statut des fonctionnaires, le contrat est un moyen de pression envers les personnes et souvent un outil de division entre catégorie d'agent-e-s :

- **Absence de carrière. En CDD ou en CDI, les salaires peuvent rester bloqués pendant des années**
- **Des dépassements d'horaires de travail récurrents, des congés non posés et moins de formations suivies que les fonctionnaires**

Nos revendications :

- **Titularisation de l'ensemble des contractuel-le-s**
- **Fin du régime de vacation et du régime de chômage forcé**
- **Fin du recours aux CDD de courte durée et aux vacations sur des missions pérennes**
- **Prise en compte du cumul des CDD pour l'obtention du CDI, quel que soit l'intervalle de séparation entre les contrats et quel que soit l'employeur public**
- **Revalorisation annuelle des contrats**